

AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

DELIBERATION N° 01. 4 du 28 juin 2001

RELATIVE AU PROJET DE NOUVEAUX LOCAUX A ROUEN

Le Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie :

VU le décret n° 66-700 du 14 septembre 1966 relatifs aux Agences Financières de Bassin, modifié par les décrets n° 74-284 du 8 avril 1974 et n° 75-998 du 28 octobre 1975,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE

Le Conseil d'Administration donne son accord au principe d'un projet global d'une nouvelle implantation des locaux de la Direction Seine-Aval à Rouen.

Le Directeur de l'Agence de l'Eau est autorisé à poursuivre les études préalables et à procéder à toutes les formalités utiles à la recherche d'un nouveau site.

Le Secrétaire
Directeur de l'Agence,



P.A. ROCHE

Le Président du
Conseil d'Administration,



J.P. DUPORT